

ARRONDISSEMENT DE PROVINS



DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE
COMMUNE DE
LAVAL-EN-BRIE

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 01 Février 2020

L'an deux mil vingt, le premier février à dix heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué par M. BONIFACIO, Maire et Président de séance, s'est réuni dans la Salle du Conseil de la Mairie.

ETAIENT PRESENTS :

M. BONIFACIO Jérôme (Maire), M. CHON Patrick (1er Adjoint), M. GARCIA Philippe (2ème adjoint), M. VERSCHAEVE Jean-Pierre, M. DEGARDIN Eric, M. JOYEUSE David, Mme JOUÉ Sophie,

ETAIENT EXCUSES

Mme DALBARD Geneviève, ayant donné procuration à Mme JOUÉ Sophie.

M. POTAGE Didier ayant donné procuration à M. BONIFACIO Jérôme

ETAIENT ABSENTS :

M. CADET Jérémy, M. RUFFIER Philippe

Après avoir fait l'appel, le quorum étant atteint, M. BONIFACIO, ouvre la séance à dix heures et quatre minutes. L'ensemble du Conseil décide que les votes se feront à main levée.

Mme JOUÉ Sophie est désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal du dernier Conseil Municipal est approuvé.

Document unique d'évaluation des risques professionnels :

M. BONIFACIO rappelle l'obligation de la commune en terme de sécurité des agents et que la compétence a été mutualisé avec la CCPM afin de réduire les couts. Le document fait état des risques encourus par les agents municipaux et il est obligatoire d'approuver le document.

[Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité \(délibération n°1\).](#)

Contrats d'Assurance des risques Statutaires par le CDG 77 :

Après relecture des différents arrêtés, M. BONIFACIO demande l'autorisation de signer l'engagement d'un mandat dont la durée est de 4 ans.

[Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la convention \(délibération n°2\).](#)

Modification des statuts de la C.C.P.M. pour l'extension de ses compétences : crématorium :

La C.C.P.M. propose la création d'un crématorium sur la commune de Cannes Ecluse. Dans cette perspective il est proposé la modification des statuts de la C.C.P.M.

[Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité \(délibération N°3\)](#)

Avance sur investissement budget 2020 :

Afin de permettre de continuer des actions qui ne peuvent attendre le vote du budget 2020 M. BONIFACIO explique qu'il est permis dans la limite de 25 % du budget de voter par anticipation des crédits alloués sur 2020. Ces crédits sont destinés à la provision des travaux provisoires de l'église pour un montant de 16000 euros.

[Le Conseil Municipal approuve 1 abstention et 8 voix pour \(délibération n°4\)](#)



Travaux d'urgences sur l'Eglise Saint Laurent :

M. BONIFACIO présente le rapport de présentation en date du 22 novembre 2019 effectué par Monsieur Brunelle, architecte en chef des monuments historiques pour les travaux de mise en sécurité de l'église Saint Laurent. Les travaux concernent la charpente et couverture petit côté sud est près de la porte : échafaudage, découverture, fixation de chevrons, couverture en bâche posé sur support bois.

Le Conseil Municipal approuve 1 abstention et 8 voix pour (délibération n°5)

Questions diverses :

Travaux sur voirie :

M. DEGARDIN émet des réserves sur la durabilité des trous bouchés sur la rue Saint Laurent. M. Bonifacio annonce que la C.C.P.M viendra le jeudi 6 février prochain afin de présenter les travaux de voirie qui seront réalisés sur la commune de Laval en brie en 2020. Les travaux sont prévus en mai 2020. M. DEDARGIN réinsiste sur le débouchage du fossé à Heurtebise qui n'est à ce jour toujours pas effectué.

Voisins vigilants :

M. BONIFACIO informe que le contrat ne pourra prendre fin qu'en décembre 2020 : toute année commencée est du.

Jeux sur la place :

M. DEGARDIN demande pourquoi l'entourage des jeux n'est pas achevé. M. BONIFACIO explique que compte tenu des pluies enregistrées le terrain n'est pas praticable mais qu'il reste vigilant sur la date de fin des travaux.

L'ensemble des points à l'ordre du jour ayant été traité, et sans questions supplémentaires, M. BONIFACIO clôture la séance à dix heures et trente-trois minutes.